




Guide d'utilisation


Comment s'inscrire sur Mon Compte Formation ?



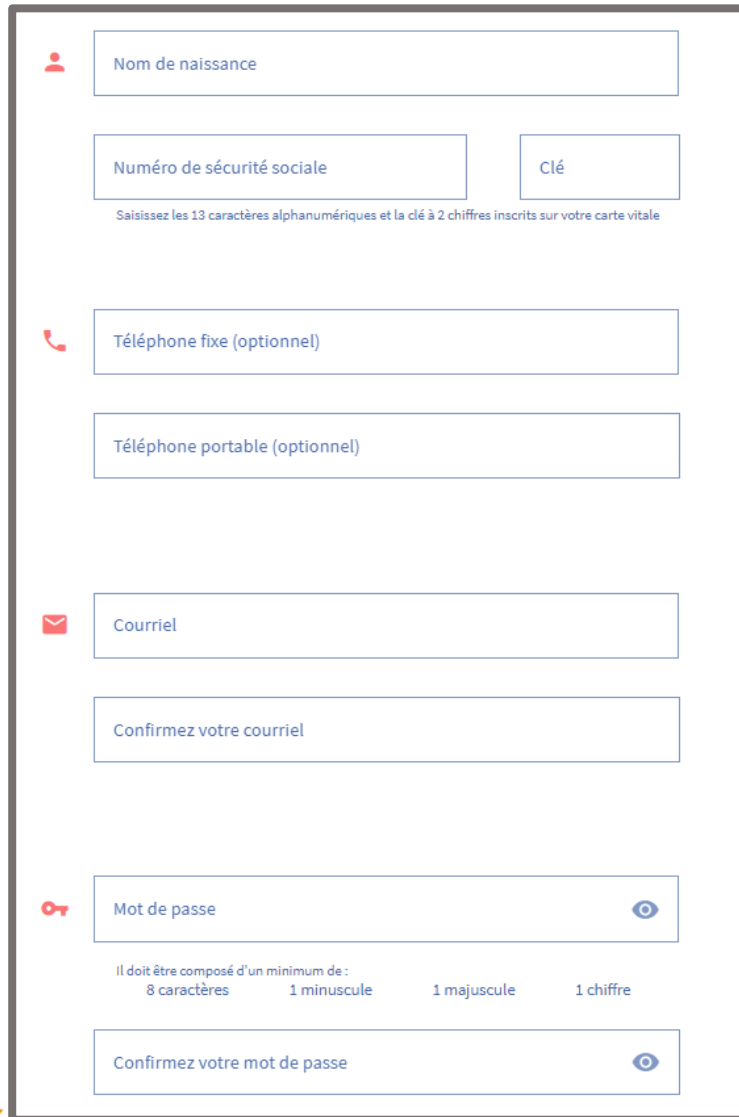
JE CONSULTE ET J'UTILISE MES DROITS POUR LA FORMATION

Ils sont mis à jour chaque année en fonction
de votre activité et de votre temps de travail.

Je crée mon compte

 Vous avez déjà un compte ? **Se connecter**

1. Pour créer votre compte, rendez-vous sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr>
2. Munissez-vous de votre n° de sécurité sociale (carte vitale)
3. Cliquez sur **Je crée mon compte**



Nom de naissance

Numéro de sécurité sociale

Clé

Saisissez les 13 caractères alphanumériques et la clé à 2 chiffres inscrits sur votre carte vitale

Téléphone fixe (optionnel)

Téléphone portable (optionnel)

Courriel

Confirmez votre courriel

Mot de passe

Il doit être composé d'un minimum de :
8 caractères 1 minuscule 1 majuscule 1 chiffre

Confirmez votre mot de passe

4. Complétez les éléments suivants :

- Nom de naissance
- Numéro de sécurité sociale
- Numéro de téléphone (facultatif)
- Adresse mail
- Créer un mot de passe

Étape 1 - Créer son compte

Contrôle de sécurité
Cliquez sur l'image **Clef**

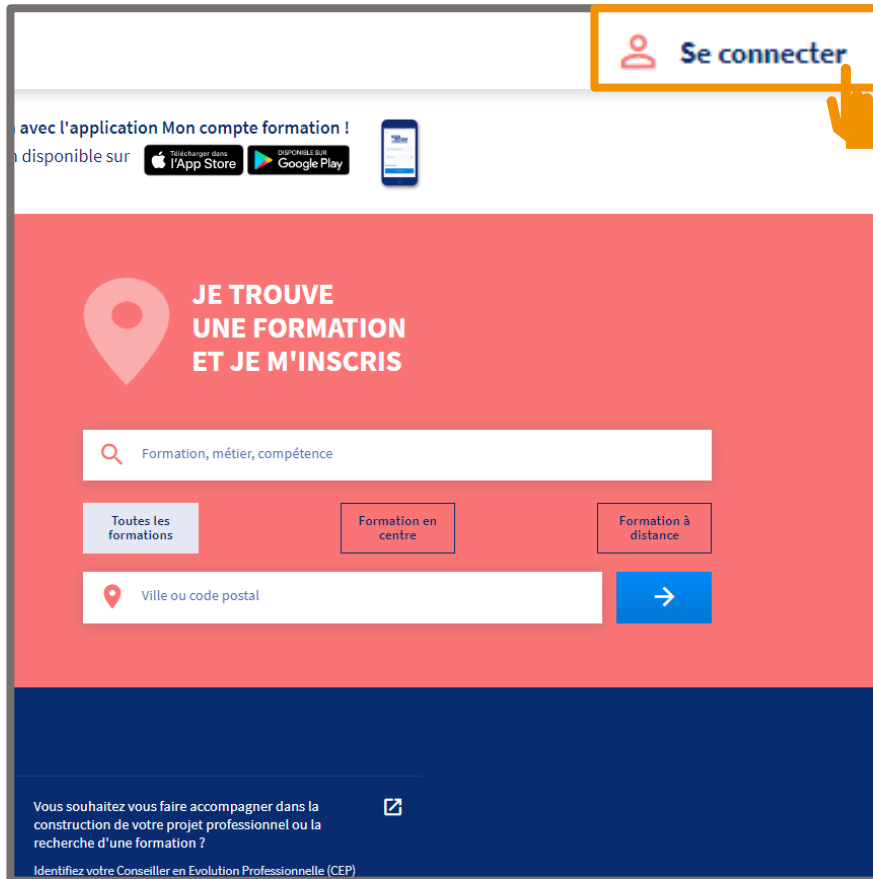


 Version sonore  Renouvelez le contrôle de sécurité

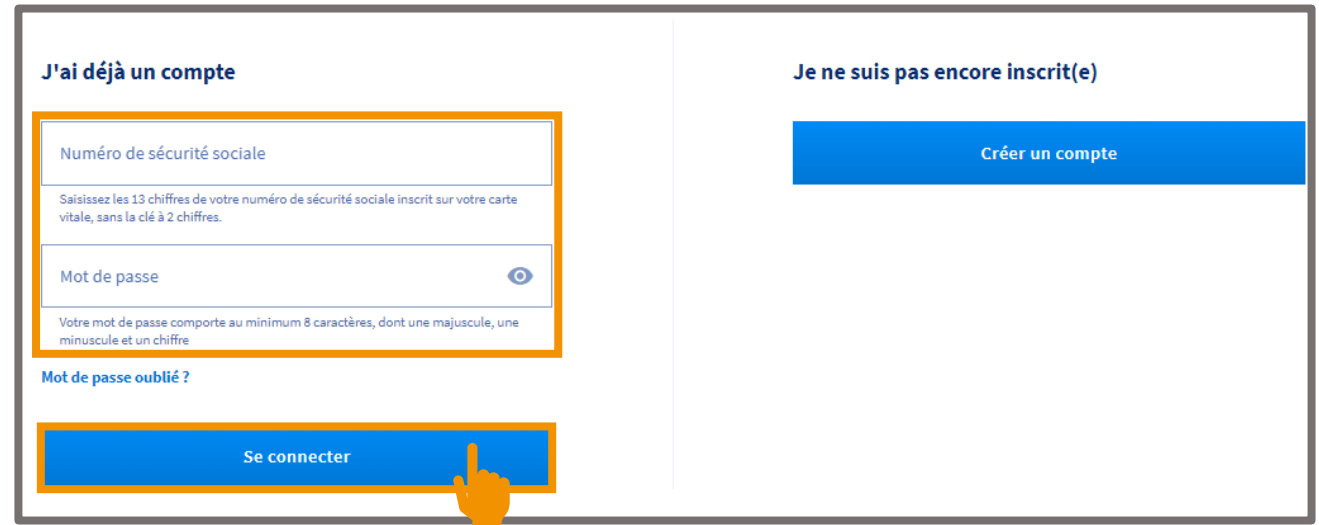
J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation

Je consulte la politique de protection des données personnelles

5. Passez le contrôle de sécurité en suivant les instructions
6. Cliquez sur **J'accepte les conditions générales d'utilisation**
7. Cliquez sur **Créer mon compte**
8. Consultez vos mails pour valider votre inscription



9. Une fois votre inscription validée, vous pouvez vous connecter.



10. Entrez vos identifiants de connexion

11. Cliquez sur **Se connecter**

12. Acceptez les **conditions générales de vente**

Rechercher une formation Mes droits formation Mes dossiers de formation Comprendre la formation

Mes droits formation

1500,00 €

Vos droits vous permettent de financer une formation.

Vos droits acquis au titre d'une année sont crédités **au plus tard le 30 avril** de l'année suivante.

Exemple : si vous avez travaillé en 2019, les droits CPF correspondants apparaîtront sur votre compte au plus tard le 30 avril 2020.

Vous étiez salarié privé avant le 31 déc 2014 ?
Saisissez vos heures acquises au titre du DIF

[Saisir mon DIF](#)

[Voir mon historique](#) ▾

Mes droits formation

0 point(s)

Compte professionnel de prévention

Dont 0 point(s) bloqué(s)

Permet de compléter vos droits pour suivre une formation CPF

Vous avez désormais accès aux droits de formation dont vous disposez sur votre compte.



Si vous étiez salarié avant le 31 Décembre 2014, vous avez des heures de DIF (Droit individuel à la Formation), ainsi vous devez les **reporter** pour pouvoir les utiliser.

Pourquoi ?

- Pour bénéficier d'un budget de formation supplémentaire
- Pour répondre à un vrai besoin de formation via un cursus
- Pour les utiliser avant de les perdre !

Où ai-je accès à mes heures DIF ?

- Sur votre bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015
- Sur une attestation spécifique transmise par votre employeur en 2015
- Sur le certificat de travail remis par votre dernier employeur avant décembre 2014
- Pensez à enregistrer l'un de ces trois justificatifs sur votre ordinateur, il vous servira pour reporter vos heures !

INFO

Les heures de DIF doivent être reportées sur www.moncompteformation.gouv.fr avant le 31 juin 2020.

*Pour rappel, 20 heures par année de travail jusqu'au 31 Décembre 2014 plafonnées à **120 heures**

Étape 2 – Reporter ses heures DIF

Comment les reporter ?

- Dans l'onglet "Mes droits formation"
- Cliquez sur **Saisir mon DIF**

Rechercher une formation **Mes droits formation** Mes dossiers de formation Comprendre la formation

Mes droits formation

1500,00 €

Vos droits vous permettent de financer une formation.

Vos droits acquis au titre d'une année sont crédités **au plus tard le 30 avril** de l'année suivante.

Exemple : si vous avez travaillé en 2019, les droits CPF correspondants apparaîtront sur votre compte au plus tard le 30 avril 2020.

Vous étiez salarié privé avant le 31 déc 2014 ?
Saisissez vos heures acquises au titre du DIF

Saisir mon DIF

- Complétez votre solde

1. Saisir mon solde

Soit en euros :

Mon solde DIF en heures
0

0 €

? Où trouver cette information ?

- Joignez votre justificatif

2. Fournir mon attestation

Choisir un fichier

Champ obligatoire

- Enregistrez

Annuler **Enregistrer**

Vous devez saisir votre solde d'heures DIF avant le 31/12/2020

Le **Groupe ARKESYS** s'engage à vous accompagner dans vos projets de formation

Par mail



info@arkesys.fr

Lors de réunions d'information



Centre de Lyon

24 Espace Henry Vallée, 69007 Lyon

Centre de Saint-Etienne

70 rue Bergson, 42000 Saint-Etienne

Centre de Marseille

152 Avenue du Prado, 13008 Marseille

Par téléphone



04 37 24 36 78

Retrouvez toutes nos formations sur notre site internet www.groupe-arkesys.com



Groupe.Arkesys



GroupeArkesys



GroupeArkesys